



MAIRIE DE LA VERDIERE
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2016

Présents : MM. BEN ALI Zaïna, BLANC Laurent, BUISSON Frédéric, CHARRAT Jean-François, CHATARD Annie, CHATARD Hervé, DEBORDEAUX Michelle, DEROSE David, DUVAL Denis, ESTIENNE Bernard, GEORGES Marie-Ange, MARIGNANE Gérard, MATHIEU Jean-Marc, ROGIER Gilles, SANDJIVY Sylvie, PAOLETTI Cécile, SANNA Magali

Absents : MELANO Yolène, ZICKGRAF Didier

Procuration : ZICKGRAF Didier à CHATARD Hervé

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire. Madame Michelle DEBORDEAUX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Approbation du compte rendu de la séance du 26 janvier 2016

Monsieur CHARRAT demande que soit ajouté aux questions diverses sur le compte rendu l'intervention de Mme GEORGES relative à la demande d'une place de parking réservée aux handicapés Place Centrale.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

I - INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX ET PARTICIPATION AUX COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que par courrier en date du 5 janvier 2016, Madame Catherine BORDES a démissionné de son poste de 3^{ème} adjoint.

Je vous informe que les candidats inscrits à la suite sur notre liste électorale à savoir Monsieur TORNE Jean-Marc par courrier en date du 10/02/2016, Madame Evelyne KUNZINDORFF par courrier en date du 29/01/2016 et Madame Marie-Christine HEILMANN par courrier en date du 22/02/2016 se sont désistés. C'est donc Monsieur David DEROSE qui entre au conseil municipal.

D'autre part suite à la démission de Monsieur Jean- Christophe RIVAL par courrier en date 21 janvier 2016 et en raison du désistement de Monsieur SPINABELLA Jean par courrier en date du 2/02/2016 et de Madame DONADIO Fabienne par courrier en date du 1^{er}/02/2016, les candidats suivants sur la liste d'opposition, c'est Monsieur CHARRAT Jean-François qui entre au conseil municipal.

En résumé, Monsieur David DEROSE et Monsieur Jean-François CHARRAT sont installés en qualité de Conseillers municipaux

CF. PV d'installation ci-joint

II – MODIFICATION DU NOMBRE DE POSTES D’ADJOINT ET DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d’adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l’article L2122-2 du Code des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d’adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l’effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints. Il rappelle que par délibération n° 04/2014 en date du 28 mars 2014 il avait été créé cinq postes d’adjoint.

Décision confirmée par la délibération n° 37/2015 prise suite à la démission de Monsieur Bernard Estienne du poste de 2^{ème} adjoint.

Suite à la démission de Madame Catherine BORDES, 3^{ème} adjointe, acceptée par Monsieur le Préfet du Var par courrier en date du 15 janvier 2016 en application de l’article L.2122-15 du CGCT, Monsieur le Maire propose de porter à quatre le nombre d’adjoints au Maire.

VOTE : 16 POUR et 2 ABSTENTIONS (M. CHARRAT et M. MATHIEU)

Suite à la décision du Conseil Municipal par délibération n° 009/2016 de fixer le nombre d’adjoints au nombre de quatre, conformément à l’article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose au Conseil Municipal que les adjoints prennent rang dans l’ordre de leur nomination, selon les dispositions de l’article R 2121-2, modifiant l’ordre de nomination des adjoints jusqu’alors en vigueur. Le nouvel ordre des adjoints va s’établir ainsi :

1ere adjointe	Mme	Michelle	MARASTONI
2ème adjoint	M.	Gilles	ROGIER
3ème adjoint	M.	Laurent	BLANC
4ème adjoint	M.	Gérard	MARIGNANE

VOTE : 16 POUR et 2 ABSTENTIONS (M. CHARRAT et M. MATHIEU)

III – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D’APPEL D’OFFRES

Monsieur le Maire informe l’assemblée que la délibération n° 38/2015 du 27 août 2015 comporte une erreur matérielle et il fait part de la démission de tous les membres de la commission d’Appel d’offres. Il est nécessaire de procéder au renouvellement intégral de la commission d’appels d’offres.

Il rappelle que cette commission est composée du Maire, membre de droit, de trois membres titulaires et de trois suppléants.

Monsieur le Maire indique avoir reçu les candidatures suivantes :

Michelle DEBORDEAUX

Gilles ROGIER

Gérard MARIGNANE

Laurent BLANC

Denis DUVAL

Bernard ESTIENNE

Jean-François CHARRAT

Jean-Marc MATHIEU

Il présente les deux listes constituées

Liste A

Titulaires

Michelle DEBORDEAUX

Gilles ROGIER

Gérard MARIGNANE

Suppléants

Laurent BLANC

Denis DUVAL

Bernard ESTIENNE

Liste B

Titulaire

Jean Marc MATHIEU

Suppléant

Jean François CHARRAT

Monsieur le Maire demande de bien vouloir procéder à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'offres à caractère permanent au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort du reste, par un vote à bulletin secret, ainsi qu'au dépouillement.

Suffrages exprimés : 17

Total des sièges à pourvoir : 3

Le quotient électoral est donc de $17/3 = 5,66$

La liste A obtient : 12 voix soit $12/5,66 = 2,12$

La liste B obtient : 5 voix soit $5/5,66 = 0,88$

Deux sièges sont attribués à la Liste A. Il en reste un qui revient à la liste ayant le plus fort reste.

Liste A : $12 - (2 \times 5,66) = 0,68$

Liste B : $5 - (0 \times 5,66) = 5$

La liste B obtient le siège restant

Le maire proclame les résultats.

Sont ainsi déclarés élus pour siéger à la Commission d'appels d'offres :

Titulaires

Michelle DEBORDEAUX

Gilles ROGIER

Jean-Marc MATHIEU

Suppléants

Gérard MARIGNANE

Laurent BLANC

Jean-François CHARRAT

V - PRESENTATION DE LA DEMANDE DEFINITIVE DU PROJET D'AEP A L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 18/2015 en date du 29 mai 2015 par laquelle la commune a répondu à l'appel à projets portant sur les économies d'eau lancé par l'Agence de l'Eau.

Il informe l'assemblée que ce projet a reçu un avis favorable des services de l'agence de l'Eau et qu'il y a lieu de présenter une demande d'aide financière pour la réalisation de ce programme de travaux sur 4 ans.

Il est important de souligner que l'appel à projet s'est appuyé sur une estimation donnée par le bureau d'étude GROMITJ qui a réalisé le schéma directeur de l'eau et que la demande de subvention nécessite un devis plus juste qui est en cours d'élaboration et n'a pas pu être finaliser avant ce conseil.

De fait, la demande définitive d'aide financière est reportée au prochain conseil.

VI – MISE EN PLACE D'UNE AGENCE POSTALE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'un diagnostic avait été présenté en 2014 par le groupe LA POSTE qui faisait apparaître l'impossibilité de maintenir le bureau de poste de La Verdière dans les locaux actuels et proposait de mettre en place un partenariat public avec une mutualisation de l'accueil au sein de notre future mairie.

Pour ce faire une convention de partenariat doit être nécessairement conclue afin de définir les engagements de chacun.

Y sont notamment définis :

- Les services proposés par La Poste au sein de L'Agence Postale Communale (APC) qu'il s'agisse du courrier (affranchissement, recommandés, garde du courrier, etc.), des colis (vente d'emballages, dépôt, distribution, etc.) ou des services financiers (retrait d'espèces jusqu'à 350 € par semaine sur CCP ou livret A), recharges et cartes de téléphonie mobile.
- La gestion de l'APC est assurée par un agent communal formé aux affaires postales, la mise à disposition des locaux et son entretien sont assurés par la commune.
- En contrepartie, une prime d'installation équivalente à 3 mois d'indemnité à savoir 3 000 € est versée le premier mois en complément d'indemnité mensuelle forfaitaire qui s'élève à 1000 €.
- La Poste s'est engagée à équiper toutes les agences postales de terminaux de paiement électroniques, ainsi que d'un matériel informatique, le mobilier sera choisi par Mr le Maire à partir d'un catalogue.

Dans ce contexte, et afin de garantir, le maintien du service public de proximité et d'offrir un service de qualité aux administrés avec un minimum d'heures d'ouverture au public, sans pour autant grever les finances communales.

Il est proposé à l'assemblée communale de délibérer afin d'approuver la création d'une agence postale communale (APC) sur la commune de la Verdière et d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à la création de cette agence postale communale.

J-F CHARRAT indique que les commerçants du village n'ont pas été consultés et à la question de connaître les commerçants intéressés, il répond que le Bar Tabac du village aurait pu assurer cette fonction.

Pour une grande partie des conseillers, il semble que ce lieu n'est pas approprié pour les services d'une agence postale qui nécessite une certaine confidentialité.

Monsieur le maire insiste sur l'orientation et la volonté de maintenir le service public autour de la Mairie

VOTE : 17 voix POUR - ABSTENTION : 1 (M. CHARRAT)

VII – PARTICIPATION COMMUNALE AUX SEJOURS ODEL VAR

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le montant de la participation communale en faveur des enfants de plus de 12 ans inscrits aux colonies de vacances départementales (ODEL-VAR).

Il rappelle que depuis 2010 la Commune a mis en place un ALSH qui accueille les enfants de 3 à 12 ans.

Il propose donc une participation à hauteur de 10% du prix du séjour pour chaque enfant de plus de 12 ans avec un plafond de 100 euros.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

VIII – PRESENTATION SOMMAIRE DES RESULTATS 2015 ET DES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2016

Les documents servant de base à la présentation ont été distribués à chaque conseiller.

Monsieur ROGIER, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal **les restes à réaliser** en investissements 2015 sur l'année 2016.

En dépenses : 263 320 €

En recettes : 179 400 €

Les projets d'investissement sur l'année 2016 s'élèvent à 402 352 €

Les recettes s'élèvent à 60 300 €

En résumé **le budget de fonctionnement 2015** avec un solde au 31/12/2014 de 923 280 €, des recettes d'un montant de 1 401 840 €, des charges pour 1 080 597 € fait apparaitre un solde au 31/12/2015 de 1 244 523 €.

En ce qui concerne **le budget d'investissement 2015** avec un solde au 31/12/2014 de – 92 701 €, des recettes d'un montant de 382 528 €, des dépenses pour 219 187 € fait apparaitre un solde au 31/12/2015 de 70 640 €.

Investissement 2016 :

Solde au 31/12/2015	70 640 €
Restes à réaliser dépenses 2015	263 320 €
Restes à réaliser recettes 2015	179 400 €
Investissement 2016 prévisionnel dépenses	402 352 €
Investissement 2016 prévisionnel recettes	60 300 €
Besoin de financement (prélèvement fonctionnement)	355 332 €

Fonctionnement 2016 :

Solde au 31/12/2015	1 244 523 €
Prévisionnel dépenses 2016	-1 100 000 €
Prévisionnel recettes 2016	1 200 000 €
Virement section investissement	-355 332 €
Virement budget de l'eau	-200 000 €

Solde au 31/12/2016 : 789 191 €

Toutes les données ci-dessus sont la base du travail de la commission des finances qui travaille actuellement la préparation définitive du budget 2016 qui sera présenté lors du conseil du 30 mars 2016

IX - QUESTION DIVERSES

Monsieur le Maire évoque la question de la fréquentation des élèves dans le deuxième car scolaire intra-muros qui dessert les quartiers des Mollières - Ancienne Route de Varages – Les Beynets – Les Brégières – Chicheri - L'Auvière et Cocagne. Sur 20 enfants inscrits en début d'année scolaire, la moyenne de fréquentation est de 9 élèves le matin et 10 élèves le soir.

Le coût du transport pour la commune s'élève à 15 000 € sans prise en compte des frais de personnel.

Dépenses		Recettes	
10 élèves maternelles à 1540 €	15 400 €	Participation des familles 80 € x 20	1 600 €
10 élèves à 120 €	1 200 €		
Total	16 600 €	Total	1 600 €

Monsieur le Maire demande à chacun de bien vouloir réfléchir à la nécessité ou pas de conserver ce service.

La séance est levée à 20 heures 50